

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION AFRICAINE (1901-1909) recherches aurifères en Côte-d'Ivoire

Valère Alfred Charles MABILLE, président

Né le 14 août 1840 à Hon-Hergies (Nord).

Maître de forges à Mariemont (Hainaut). Créateur de ce qui deviendra les Usines Ch. Vermot, Valère Mabillet et R. Pelgrims : matériel ferroviaire, ateliers à Mariemont, Morlamvelz (Belgique), Douzies-Maubeuge, Coudekerque et Châtenois (France).

Incarnation du socialisme clérical.

Vice-président de la Métallurgique Hongroise-belge,
Administrateur des Tramways de la province de Naples,
du Chemin de fer du Congo,
de la Cie belge du Congo pour le commerce et l'industrie,
et de la Société commerciale du Haut-Congo.

Administrateur des Aciéries de France (1894),
de la Société française du Setchuan, Chine (1901)
des Éts Decauville (1903)

président de la Société minière d'Almagrera (Espagne).
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Miniere_d_Almagrera.pdf

Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1900 (min. Aff. étr.) :
fondateur et président de la Société de bienfaisance
et de la chambre de commerce françaises de Charleroi.

Décédé en mars 1909.

Société française d'exploration africaine
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juin 1901)

Suivant acte sous seings privés reçu par M^e Huillier, notaire à Paris le 28 mars 1901, il a été établi les statuts d'une société anonyme régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893.

Cette société a pour objet : l'exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier et l'organisation de toutes expéditions dans les régions africaines. L'étude, la préparation, la négociation et l'exploitation de toutes affaires agricoles, forestières, minières, industrielles, immobilières et commerciales. L'achat, la vente, l'échange, la prise à bail ou autrement de tous terrains et immeubles quelconques et leur mise en valeur. L'obtention des gouvernements ou autorités quelconques de toutes concessions de terrains, mines, travaux publics, transports et autres, leur organisation et exploitation directe ou indirecte. La création de toutes sociétés, compagnies ou associations quelconques se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, la fondation de toutes maisons de commerce, comptoirs, agences,

établissements quelconques de factorerie et autres, le recrutement du personnel indigène, et en général toutes entreprises d'exploration ou de colonisation en Afrique.

La société prend la dénomination de Société française d'exploration africaine.

Le siège social est établi à Paris, 58, rue d'Hauteville.

La durée de la société sera de 25 années.

Il est attribué à M. Georges Moreau, en rémunération de ses démarches, les mille parts bénéficiaires ici créées.

Le capital social est fixé à la somme de 500.000 francs divisé en 1.000 actions de 500 francs chacune entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale, somme suffisante pour verser aux actions 5 % d'intérêt. Le surplus appartiendra 5 % au conseil d'administration. Le reste sera réparti entre les actions et les parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Valère Mabille, André-Maurice Le Boul¹, Eugène Salles² et Georges Moreau³. — *Petites Affiches*, 5 mai 1901.

Permis de Recherches
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, novembre 1901)

[469] M. de Bonchamps, agissant au nom et pour le compte de la Société française d'exploration africaine, a déposé le 19 octobre 1901, une demande en vue d'obtenir les permis de recherches par dragages suivants :

1° 1.400 hectares sur la rivière Krisham, comprenant celle-ci, ses berges, ses affluents depuis l'embouchure jusqu'aux sources sur une longueur de 70 km et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

2° 2.610 hectares sur la rivière Ehania, comprenant celle-ci, ses berges, ses affluents depuis l'embouchure jusqu'aux sources sur une longueur de 132 km et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

3° 1.706 hectares sur la rivière Noé, comprenant celle-ci, ses berges, ses affluents depuis l'embouchure jusqu'aux sources sur une longueur de 85 km et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

4° 1.200 hectares sur la rivière Bia, comprenant celle-ci, avec ses berges depuis l'embouchure jusqu'aux rapides d'Aboisso sur une longueur de 30 km et sur une largeur de 200 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

5° 140 hectares sur la rivière Asuba, comprenant, celle-ci avec ses berges ; son principal affluent avec ses berges, depuis le confluent avec la rivière Bia sur une longueur de 7 km, sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

6° 666 hectares sur la. rivière Arouba, comprenant celle-ci avec ses berges, ses affluents et leurs berges, depuis le con- [470] fluent de la rivière Bia jusqu'aux sources

¹ André-Maurice Le Boul (Paris, 1850-Paris-1915) : École navale, sous-directeur au ministère des colonies, officier de la Légion d'honneur (1901), membre du conseil de surveillance des Établissements de Sarnez (Dauphinot et Cie), lits en fer, Paris (1901), administrateur d'Extrême-Orient, Société française de navigation (1901), permissionnaire minier au Soudan français (1903).

Marié à une Dlle Vacheron. D'où Renée, mariée en 1922 avec Amédée Girod de l'Ain.

Nous ignorons s'il y a un rapport avec le Le Boul, directeur à Paris du Comptoir d'affrètement et Agence maritime (*Navigazette*, 14 mars 1912) et le Le Boul, liquidateur de la Banque commerciale et industrielle (*Le Journal des chemins de fer*, 6 septembre 1913).

² Eugène Salles : courtier maritime et armateur à Marseille. Actionnaire et commissaire d'Extrême-Orient, Société française de navigation (1901). Administrateur de l'Ivory Coast Mining (1902). Permissionnaire minier au Soudan français (1903). En conflit avec la United Gold Mines (1904).

³ Georges Moeau : administrateur, aux côtés des précédents, d'Extrême-Orient, Société française de navigation (1901).

sur une longueur de 33 km 300 m. et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

7° 990 hectares sur la rivière Tioma. comprenant celle-ci avec ses berges, ses affluents et leurs berges, depuis le confluent de la rivière Bia jusqu'aux sources sur une longueur de 49 km 500 m. et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

8° 908 hectares sur la rivière Simin (Simia), comprenant cette-ci avec ses berges, ses affluents avec leurs berges, depuis le confluent avec la rivière Bia. jusqu'aux sources sur une longueur de 48 km 400 m. et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen.

9° 320 hectares sur la rivière Bia, comprenant celle-ci avec ses berges, depuis les rapides d'Aboisso jusqu'au village de Tieboukourou sur une longueur de 42 km 300 m. et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

10° 320 hectares sur la petite rivière située au nord de Bonoua (Akapless) qui coule de l'est à l'ouest environ à 1 kilomètre nord de Bonoua comprenant celle-ci avec ses berges, depuis l'embouchure jusqu'à la limite N.-O. du périmètre demandé par la même société le 24 septembre 1901, sur une longueur de 8 km et sur une largeur de 200-mètres de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

Le même et pour le compte de la même société

Le 22 octobre 1901, une demande en vue d'obtenir les permis de recherches par dragages suivants :

1° 320 hectares sur la rivière Bia, comprenant celle-ci avec ses berges, depuis Tieboukourou (à la hauteur de ce village) jusqu'au confluent de la rivière Songan (à la hauteur de Bianco environ) sur une longueur de 16 km et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

2° 200 hectares sur la rivière Bia, comprenant celle-ci avec ses berges, depuis le confluent de la rivière Songan (à la hauteur de Bianco environ) jusqu'à une distance de 10 km en amont du dit confluent sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

3° 500 hectares sur la rivière Soudan, comprenant celle-ci avec ses berges depuis le confluent de la rivière Bia (à la hauteur de Bianco environ) jusqu'à Adoukakourou (à la hauteur de ce village) sur une longueur de 25 km et sur une largeur de 100 m. de chaque côté de l'axe moyen du cours d'eau.

Le même, et le compte de la même société, a déposé le 29 octobre 1901, une demande en vue d'obtenir les permis de recherches par dragages suivants :

[471] 1° 1.400 hectares comprenant le lit du fleuve Comoë dans sa partie orientale et les berges de sa rive gauche depuis Pétépré (à hauteur de ce village) sur une longueur, en aval, de 35 km et sur une largeur totale de 400 m. distants de l'axe moyen du cours d'eau.

2° 1.250 hectares comprenant le lit du fleuve Comoë dans sa partie occidentale et les berges de sa rive droite (rive française) depuis Pétépré (à hauteur de ce village) sur une longueur, en aval, de 25 km et sur une largeur totale de 500 m., distants de l'axe moyen du cours d'eau.

PERMIS D'EXPLORATION

[474] M. de Bonchamps, agissant au nom et pour le compte de la Société française d'exploration africaine, dont le siège est à Paris, 28, avenue Bugeaud, a déposé au bureau du domaine ;

1° le 1^{er} octobre 1901, une demande de permis d'exploration portant sur un terrain de 20.000 hectares de superficie, compris dans un rectangle parallélogramme de 10 km sur 20 km, dont l'orientation générale est N.-E. S.-O.

Le dit rectangle est situé entre les villages Négablé, Galoblé et Nanabé, le village de Négablé étant distant au S.-O, de l'angle N.-O. du rectangle parallélogramme de 8.750 m., le village Galoblé étant distant au N.-O., de l'angle S.-O. du rectangle parallélogramme de 7.500 m., le village Négablé étant distant à l'est-sud-est, de l'autre N.-E., du rectangle parallélogramme de 7.500 m. — La petite base Sud du rectangle parallélogramme, s'appuie sur les sources de la rivière Niéga, ainsi que les points les plus culminants des hauteurs connues sous le nom de monts Saint-André.

2° le 27 octobre 1901, une demande pour l'obtention des permis d'explorations suivants :

1° 5.000 hectares comprenant le fleuve Bandama et ses berges, depuis les rapides de M'Broubrou, en aval, sur une longueur de 50 km et sur une largeur totale de 1.000 m..

2° 1.000 hectares, comprenant la rivière Ogoundou et ses berges, depuis son confluent avec le Bandama, sur une longueur, amont, de 25 km et sur une largeur totale de 400 m.

3° 1.000 hectares, comprenant la rivière Tama -et ses berges, depuis son confluent avec le Bandama, sur une longueur, amont, de 25 km et sur une largeur totale de 400 m.

4° 800 hectares, comprenant la rivière Ahouen et ses berges, depuis son confluent avec le Bandama, sur une longueur, amont, de 20 km et sur une largeur totale de 400 m.

5° 800 hectares, comprenant la rivière Tabou et ses berges, depuis son confluent avec le fleuve Bandama sur une longueur de 20 km et sur une largeur totale de 400 m.

6° 1.750 hectares, comprenant la rivière Yocoboué (bras oriental) et ses berges, depuis son embouchure, sur une longueur, amont, de 35 km et sur une largeur totale de 500 m.,

7° 750 hectares, comprenant la rivière Kobia et ses berges, depuis son embouchure. sur une longueur, amont, de 15 km et sur une largeur totale de 500 m.

REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE

Ivory Coast Goldfields

(*Le Journal*, 20 mai 1902)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ivory_Coast_Goldfields.pdf

.....
M. H.-S. Stoneham, un gros actionnaire, en proposant un vote de remerciements pour le président, déclare qu'il a été intéressé dans la Compagnie depuis sa création, conjointement avec M. Griffiths. Il ajoute qu'il a vu M. Griffiths, dès son retour de la Côte-d'Ivoire, où il avait été envoyé par la Société française d'exploration africaine, de Paris, dont certaines concessions viennent d'être mises dans une Compagnie filiale de l'Ivory Coast Goldfields Ltd.

Cet actionnaire pense que dans des affaires de ce genre, tout dépend de l'exactitude des renseignements donnés par son chef d'expédition, et il a toute confiance à M. Griffiths, lequel a travaillé pendant des années à la Crown Reef, à la Ferreira, et pour plusieurs grands établissements sud-africains. Il a sa réputation d'ingénieur en jeu, et je crois qu'on peut ajouter toute confiance aux renseignements qu'il envoie.

.....

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION AFRICAINE
Société anonyme constituée à Paris le 1^{er} avril 1902
(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._auriferes_CI-1903.pdf

Capital : 500.000 francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs, libérées des trois quarts.

(1.000 parts bénéficiaires attribuées au fondateur, M. Moreau, et ayant droit à 50 % des bénéfices nets).

Objet : exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier. Organisation d'expéditions.

Concessions : nombreux permis de recherches minières, de dragages et d'exploration. Vingt et un de ces permis (16 de recherches, 5 d'exploration) ont été cédés à l'Ivory Coast Finance Syndicale, qui les a apportés à sa filiale l'Ivory Coast Mining Corporation.

Conseil d'administration : MM. M[aurice] A[ndré] Le Boul, Eug. Salles, [Charles] Baiser⁴.

Secrétaire général : M. [Auguste] Lamarque⁵.

Commissaires : MM. Jules Dollfus⁶ et Alfred Tiano⁷.

Siège social : à Paris, 43, rue de la Chaussée-d'Antin.

(Les actions de cette société sont encore nominatives. Elles ne se négocient pas sur le marché).

Société française d'exploration africaine
Transfèrement du siège social
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juillet 1904)

Suivant délibération en date du 12 juin 1904, le siège social qui était fixé à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 43, a été transféré, rue Vignon, 20, depuis le 15 juillet 1905.—
Petites Affiches, 27 juillet 1904.

DISSOLUTIONS
Société française d'exploration africaine
Décision de l'assemblée extraordinaire du 26 avril 1909
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1909)

MM. E. Salles, demeurant rue Sylvabelle, à Marseille, et Maurice Magnan, 96, av. Kléber, à Paris, sont nommés liquidateurs. — D'autre part, l'assemblée ratifie la nomination de MM. Maurice Magnan, comme administrateur de la société, et le transfert du siège social du numéro 20, rue Vignon, à Paris, au numéro 96, avenue Kléber, même ville. — *Petites Affiches*, 25 mai 1909.

⁴ Charles Baiser : directeur à la succursale de Bruxelles de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB), son représentant dans une douzaine de sociétés, administrateur de l'Ivory Coast Mining (1902). Permissionnaire minier au Soudan français (1903)...

⁵ Auguste Lamarque : commissaire aux comptes (1899), puis administrateur de la Cie de la Haute-N'Gounié (Congo français)(1899), commissaire aux comptes de la Compagnie minière du Bas-Sanwi et de la Côte-d'Ivoire (1902), liquidateur de l'Omnium colonial français (1907).

⁶ Jules Dollfus (1842-1919) : administrateur délégué, puis président des Ports de Tunis, Sousse et Sfax : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ports_Tunis-Sousse-Sfax.pdf

⁷ Alfred Tiano : banquier à Paris où il décède (*Le Matin*, 29 août 1926).
